

Force et faiblesse de l'État-Providence

Un savant ouvrage de François Ewald sur notre organisation sociale.

Par ANDRÉ LAURENS, *Le Monde*, 25 juillet 1986

LE vent du libéralisme peut souffler, l'État-Providence tiendra bon sous la bourrasque et il résistera mieux encore à tous les assauts idéologiques, de quelque côté qu'ils viennent, s'il se donne les moyens de gérer ses contradictions. L'Etat-Providence repose, en effet, sur une assise solide. François Ewald le démontre brillamment dans un savant ouvrage qu'il vient de consacrer à cette forme d'organisation sociale. L'auteur, qui fut l'assistant au Collège de France de Michel Foucault, auquel l'ouvrage est dédié, a voulu saisir, à travers l'évolution de la notion de responsabilité, " un processus de socialisation caractéristique de l'histoire contemporaine ". En d'autres termes, il a voulu voir comment notre société, celle de tous les jours, du travail, de la Sécurité sociale, des accidents, de la maladie, du chômage, de la retraite, prenait en compte le risque et son double, la sécurité. Comment elle était devenue " assurantielle ". L'enquête court sur deux siècles de notre histoire sociale, pour ne pas dire de notre histoire tout court. Elle commence avec les premières spéculations sur la prévoyance, les tontines, s'infléchit notablement avec la loi du 22 mars 1841 réglementant le travail des enfants dans les manufactures, et s'accélère avec les débats qui aboutiront, le 9 avril 1898, à la loi sur la réparation des accidents du travail. Une date essentielle que cette dernière : elle marque un tournant dans l'histoire de la responsabilité et la généalogie de la législation sociale que l'auteur entend dérouler devant nous. La loi de 1898, explique-t-il, correspond à " une autre manière de penser le droit " : on laisse la notion de louage de service pour celle de contrat de travail ; la loi donne un statut juridique au salarié. Ses prolongements, en 1905 et 1910, en seront les textes sur l'assistance aux vieillards, aux infirmes, aux incurables et aux indigents et sur les retraites ouvrières et paysannes. La société française est passée du droit civil, d'inspiration libérale, au droit social, qui tend à le supplanter.

L'accident du travail

Ce qui est véritablement passionnant dans le travail de François Ewald, c'est la mise au jour des transformations qui se sont opérées dans les mentalités, les rapports sociaux, le maniement des concepts, pour arriver à ces ruptures législatives, entérinées, plutôt qu'impulsées, par les politiques. L'accident du travail, par exemple, n'est pas apparu du jour au lendemain avec l'industrialisation. Sa réalité n'était pas inconnue - elle faisait même l'objet d'actions de bienfaisance, mais elle est devenue régulière, mesurable par les statistiques et, du coup, prévisible. Ce mal ne pouvait plus être imputé au seul hasard, à la mauvaise fortune, dans la mesure où il apparaissait comme un produit de la vie collective, qui ne se logeait plus dans l'individu mais dans les rapports sociaux. La notion de risque s'implante, aux dépens de celle de faute. Il y a là de quoi ébranler les fondements libéraux du système de régulation sociale. À moins de récupérer les nouvelles valeurs, ce qui se fera. Déjà, note l'auteur, depuis l'âge classique de la Réforme, le problème de la pauvreté a été sécularisé. À la charité a succédé la bienfaisance. Le libéralisme devait aller plus loin, en surmontant cette contradiction qui consistait à maintenir son assise juridique tout en la modifiant, pour qu'elle continue à jouer sa fonction politique de régulation. À la fin du dix-

huitième siècle, la notion de mal, aussi, se laïcise et se sécularise. En passant de la misère au paupérisme - concept lié à une population, au travail industriel, à un schéma qui se reproduit de génération en génération, on introduit l'idée d'une causalité économique, sociale, politique, qu'il convient de prendre en compte.

Le statut ontologique du risque

Cette évolution n'est pas que philanthropique : elle correspond à la nécessité de donner à la France une dimension industrielle et une capacité concurrentielle. Elle affirme l'entreprise comme une nouvelle institution de l'ordre social, aux côtés de la famille, de la religion, de l'armée, de la justice et de l'administration. Le droit social évolue pareillement dans les pays comparables et devient l'objet d'échanges internationaux. Sous l'impulsion de Bismarck, un véritable modèle allemand pour les assurances maladie, les accidents du travail et l'invalidité s'instaure entre 1883 et 1889. La France est à la traîne. Elle renâcle devant l'obstacle avant d'adopter, avec la notion de risque professionnel, une loi de transaction, celle de 1898, par laquelle " l'ouvrier abandonne le droit à réparation intégrale à la certitude d'être indemnisé". Toute interrogation sur la sécurité suppose une réflexion sur le risque. François Ewald montre comment l'application du calcul des probabilités à la statistique a permis à Adolphe Quetelet d'appréhender, grâce à la théorie des moyennes, l'homme comme un être social. Le risque devient calculable et prévisible dans une population donnée. Il apparaît sous sa dimension collective - qui appelle un traitement du groupe, l'assurance, précisément - et comme un capital susceptible d'une compensation financière. L'auteur note que l'assurance introduit une rationalité, " car elle substitue à la règle de la nature celle du groupe ". La notion de risque moralise l'intérêt du prêt, encourage la vertu de prévoyance, transforme, avec la réparation des dommages, le mode d'administration de la justice et, à l'instar de la religion, libère de la crainte. Fille de la propriété mobilière, l'assurance, longtemps tenue en défiance, sauf pour les affaires maritimes, va étendre ses développements terrestres, après avoir surmonté le reproche classique qui lui était opposé : celui de diluer la responsabilité individuelle. Si cette dernière décline, elle est remplacée par l'obligation de réparer ses erreurs et de se préparer aux transactions que suppose leur dédommagement. Avec le droit à l'erreur est reconnu, conséquence des lois sur la retraite, le droit à la vie. Ces lois étendent le champ de la prévoyance qui, de vertu individuelle, devient vertu sociale. L'assurance est obligatoire. La prolifération du risque dans tous les domaines, y compris, désormais, ceux de l'anormalité, de la marginalité, de l'écologie, est telle que celui-ci atteint " une sorte de statut ontologique ".

Oui paie, et pour quoi ?

Ces quelques aperçus sur le travail de François Ewald visent moins à rendre compte de sa richesse qu'à montrer la diversité des voies que l'auteur explore, avec une liberté entière à l'égard des attitudes habituelles devant ces questions. Aussi sa conclusion sera-t-elle de la même veine. L'État-Providence lui semble-on l'a dit au début - très solidement assis sur une réalité sociologique. Certes, on peut le gérer différemment, affirme l'auteur. À cet égard, ajoute-t-il, le thème d'actualité de la crise de l'État-providence est trompeur. Cependant, la crise ne l'épargne pas et fait apparaître, dans la mesure où les dépenses augmentent plus vite que les ressources, la dissociation entre le social et l'économie. La solution n'est pas

dans tel ou tel camp de nos actuels champions. Elle est dans des approches auxquelles ni le système démocratique en place ni les acteurs du jeu social ne sont préparés.

L'audace de se remettre en cause

François Ewald met en cause la représentation politique traditionnelle, de type parlementaire et syndical, et suggère qu'on en revienne aux individus, avec une décentralisation à leur niveau et une transparence totale des institutions sociales, afin que l'on sache qui paie pour quoi et qui reçoit de qui ? Surtout, les sociétés de solidarité doivent s'ordonner sur une économie de changement, avec pour moteur la réforme permanente et comme caractéristique la mobilité des situations individuelles. Toute la difficulté est d'obtenir d'un système fondé sur la sécurité, sur la prévention et la réparation du risque, l'audace de se remettre en cause constamment et de n'accepter ni les situations acquises ni les droits absolus. N'y a-t-il pas incompatibilité entre les deux démarches? Il appartient aux " politiques ", souvent enclins à s'enfermer dans la défense des avantages acquis et de schémas de pensée conservateurs, de quelque bord qu'ils soient, de dépasser les pressions de leurs clientèles traditionnelles et d'inventer ce que François Ewald définit comme " un droit prudentiel ", c'est-à-dire opportuniste, constamment adapté à la réalité, un droit en mouvement. Tous ceux qui aspirent à façonner la société, pour le bien de leurs semblables, auront intérêt à se plonger dans l'État-Providence, au risque d'y perdre quelques idées reçues, mais avec la garantie d'enrichir leur imagination.

La double approbation du philosophe François Ewald

Pour lui, c'est deux fois oui : oui au projet de Constitution, mais oui aussi à l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne.

Nicolas Weill, LM, 29 mars 2005

Pour lui, c'est deux fois oui : oui au projet de Constitution, mais oui aussi à l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne. Le philosophe François Ewald, président du conseil scientifique de la Fondation pour l'innovation politique (Fondapol), proche de l'UMP, et qui fut un familier du Medef à l'époque de la "refondation sociale" de Denis Kessler, est l'un des rares intellectuels à afficher franchement sa position. Et il le fait dans une perspective explicitement libérale, voire "libertarienne". M. Ewald déplore que, *"à droite comme à gauche, les gens ne veulent pas d'une Europe libérale, où le social est fonction de l'économie de marché"*. *"Or c'est le projet des Lumières, le projet de paix perpétuelle"*, relève-t-il. S'indignant que l'on puisse plaider pour une Europe-puissance, il ajoute : *"On a un projet européen qui nous libère de cette forme étatique qui a écrasé le XX^e siècle, et voici qu'on nous dit qu'il faut un Etat ! L'Europe libérale est l'alternative aux Etats-Unis."* Soulignant par ailleurs que les intellectuels parlent de l'Europe comme d'*"une péripétie de la vie politique française"*, M. Ewald regrette que *"la plupart des partisans du oui utilisent les arguments du non"*. Il s'indigne également que le débat public fasse *"remonter des choses honteuses"*. Il

visé là le débat sur la question turque et particulièrement les propos tenus par Claude Imbert dans *Le Point* (16 décembre 2004). *"Expliquons au Turc que le prétendant doit savoir attendre, écrivait l'éditorialiste, que nous avons pour lui de l'estime, voire de la considération. Mais que nos familles ne sont pas de même pâte et qu'il serait sage de les allier avant que de prétendre les unir."* *"La campagne est indigne"*, s'exclame encore à ce sujet l'ancien assistant de Michel Foucault, qui invoque ce dernier et son cours tenu en 1975-1976 au Collège de France et intitulé *Il faut défendre la société* (Gallimard-Le Seuil, 1997), pour lancer : *"Il faut défendre l'Europe contre un racisme civilisationnel."*